

# COMITE DE DIRECTION DU 25 JUIN 2022

**Présidence :** Rémy MOULIN

**Membres :** Thierry BRIAND, Pierrick FAMEL, Nathalie FAUBERT, Maurice JOUBIN, Marcel LE MOAL, David LE NORMAND, Pierre-Yves NICOL, Alain OLLIVIER-HENRY, Yannick PHILLIPE.

**Membres excusés :** Yves BAZY, Servane BOUGEARD-LE HENAFF, Jean Paul COURCOUX, Serge LE BELLEGUY, Jean Marc LUCAS, Sylvestre SALVI, Matthieu PREDERY (CTD PPF).

**Absent non excusé :** Jonathan BESSIERE.

Approbation du procès-verbal du Comité de Direction du 2 mai 2022 paru le 28 mai 2022. Procès-verbal adopté à l'unanimité.

## ➤ **Félicitations**

Le Comité de Direction adresse ses sincères félicitations à :

- Yves BAZY : Or FFF
- Jean-Paul COURCOUX : Vermeil FFF
- Nathalie FAUBERT, Yannick PHILIPPE : Argent FFF
- Albert BOURHIS, Pascal COSSON, Dominique DARCEL, Serge LE BELLEGUY, Marcel LE MOAL, David LE NORMAND, Jean-François THOMAS : Bronze LBF
- Thibault MADEHORS, jeunesse bénévole licencié à Lanvollon JS.

## ➤ **Condoléances**

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances aux familles de :

- Claude GROT, ancien Président de Goudelin US et ancien Arbitre
- Marie France BOUGEARD, mère de Servane Bougeard Le Henaff membre du Comité de Direction et de Elisabeth Tournon manager de l'équipe de France Féminine A
- Bernard BACOURT, ancien Vice-président et Trésorier de la FFF
- Joseph THIBOULT, père d'Alain ancien CTD PPF du District.

## ➤ **Intervention du Président : Rémy MOULIN**

### ***Informations FFF – LFA***

- Evoque l'Assemblée Fédérale qui s'est tenue à Nice les 17 et 18 juin.
- Informe le Comité des décisions prises par la FFF.

### ***Vie du District***

- Fait part de la nomination de Matthieu PREDERY au poste de CTD PPF en remplacement de David BALTASE et l'arrivée de Marie HERY qui succèdera à Matthieu PREDERY au poste de CTD DAP à compter du 16 août prochain.

- A compter du 5 septembre prochain, nous accueillerons Yohan DENES en contrat d'alternance.
- Adresse ses remerciements à Valérie OZCAN, Elouan BLIN et Logane JEGO.
  - Fait le bilan de l'organisation des coupes départementales : regrette le comportement de certains éducateurs.
  - Evoque le renouvellement des compétitions.
  - Fait part d'un prochain week-end à Clairefontaine pour les bénévoles, et demande au responsable de secteur de transmettre le nom de 5 dirigeants.es ayant moins de 5 ans de licences pour le prochain comité de direction.

➤ **Intervention du Secrétaire Général : Alain OLLIVIER-HENRY**

- Mouvements des clubs :

**Création** : Pléhédel Sports, Loudéac Hippocampe ASC, Loudéac Hermine Club (Futsal), GJ Loudéac Centre armoric, Trémuson Futsal club

**Reprise d'activité** : Ploulec'h ES, Le Faouët Av du Leff

**Mise en Sommeil** : Les Champs Géraux ES, Lamballe Trégomar FC

**Radiation** : GJ Triangle d'Uzel, GJ PYC de Caulnes

**Changement de Titre** : Trélat Taden AS devient Taden Sporting Club et Collinée ASM 2014 devient Mené FC

**Fusion Absorption** : St Brieuc Stade absorbe St Brieuc Futsal club briochin.

- Nomination des membres de commissions :

**Appel** : Pierrick FAMEL, Pierre-Yves NICOL.

Représentants extérieurs : Hervé DOLEDEC, Joël LESAGE, Pascal LE ROUX, Michel MOUSSEAUX (représentant CDA).

**Arbitrage** : Alain OLLIVIER-HENRY

***Arbitres*** : Jean-François ANTOINE, Alain BERNARD, Jean-François BOUTRUCHE, Thierry BRIAND (représentant le Comité de Direction), Pascal COSSON, Bruno CRETUAL, Dominique DARCEL, Jean-François EVENO, Michel GAUVAIN, Rodolphe GUEHENNEUC, Alain HELBERT, Benoît JEGOU, Fabien JEZEQUEL, Jacky LE HUIDOUX, Jean pierre LE VAILLANT, Gilles MONFORT, Michel MOUSSEAUX, Mickaël PERREE, Jean-François PIRIOU, Romain REHEL, Tom ROBERT, Ludovic ROBIN, Nicolas ROUAUX, Dominique URVOIT.

***Commission départementale de Promotion de l'Arbitrage*** : Jean-François ANTOINE, Alain BERNARD, Guy GRANVILLE, Michel MOUSSEAUX, Ludovic ROBIN et les responsables de secteurs.

***Statut de l'arbitrage*** :

Alain BERNARD, Dominique DARCEL, Hervé DOLEDEC, Christophe GUYOT, Joël LESAGE, Ludovic ROBIN.

**Bretagne Foot** : Jean-François ANTOINE, Servane BOUGEARD LE HENAFF, Alexandrine DESARBRES.

**Calendriers** : Rémy FEMENIA, Maurice JOUBIN, David LE NORMAND, Rémy MOULIN, Alain OLLIVIER-HENRY.

**Car Animation** : Jean Paul COURCOUX, Alain LALLART, Daniel LE FEVRE, Marie HERY (CTD-DAP).

**Centre** : Thierry BRIAND, Rémy FEMENIA, Rémy MOULIN, Alain OLLIVIER-HENERY, Claudie DUBOIS.

**Challenge qualité foot – Label** : Nathalie FAUBERT, Serge LE BELLEGUY.

**Compétitions Sportives** : Jean-Paul COURCOUX, Michel GAUVAIN (représentant CDA), Maurice JOUBIN, Alain LALLART, David LE NORMAND, Yannick PHILIPPE.

**Discipline** : Loïc ALLIOU, Albert BOURHIS (instructeur), Thierry BRIAND, Bruno CRETUAL (représentant CDA), Nathalie FAUBERT, Jean-François THOMAS.

**Féminine** : Thierry BARON, Servane BOUGEARD LE HENAFF, Magali CALLET, Louise DEFIN, Sabine HEDREUL, Christophe LAFORGE, Patrick LE GOFF, Matthieu LE MEHAUTE, Marine OGER, Pascal PLESSIX, Sylvestre SALVI, Charles ESCANEZ (CTD-DAP).

**Football éducatif** : Jean-Baptiste ALLAIN, Victor BASTIDE, Sébastien BOURGES, Ewen CAILLEBOT, Norbert CHERAUD, Patrice COLLIN, Tanguy DAVID, Christian DOURTHE, David GESTO, Pierre GUENO, Serge LE BELLEGUY, Maxime LE BIHAN, Jean-Michel LE COZ, Daniel LE FEVRE, Alain MICHEL, Gaëtan PECHEUL, Marie HERY (CTD-DAP), Charles ESCANEZ (CTD-DAP).

**Développement et animation des Pratiques** : Jean Paul COURCOUX

***Futsal*** : Thierry BARON, Florian BERNARD, Rachel BOISHARDY, Ugo DI-ZAZZO, Nathalie FAUBERT, Samuel FRAVAL, Fabrice LEPRIOL, Aubin LE MAOUT, Yann MARQUER, Charles ESCANEZ (CTD DAP).

***Tournée des plages*** : Thierry BARON, Servane BOUGEARD LE HENAFF, Nathalie FAUBERT, Ludovic ROBIN, Sylvestre SALVI, Charles ESCANEZ (CTD DAP).

***Foot Loisirs*** : Pascal BARON, Thierry BARON, Ugo DI-ZAZZO, Franck LORANT, Florian MORVAN, André PICARD, Charles ESCANEZ (CTD DAP).

***Foot Citoyen*** : Thierry BARON, Nathalie FAUBERT, Enzo ROBILLARD.

**Football en milieu scolaire** :

Christian AMOURETTE, Thierry BARON, Adrien BLORET, Nicolas BUNS, Yvan CHEVALIER, Thibault COADIC, Anthony CURTY, Ronan DELACROIX, Rémi DELSANTE, Jonathan DRU, Lo EL HADJI, Nicolas FERET, Jean-Marie GARANCHER, Harry GERARD, Samuel GOUAULT, Yannick GUEGAN, Stéphane GUERIN, Michel JOUAN, Anthony LE GOFF, Aubin LE MAOUT, Franck LOAS, Antoine OFFREDO, Gaëtan OUARY, Dimitri SALMON-BERTHET, Sylvestre SALVI, Matthieu PREDERY (CTD PPF).

**Formation/communication** :

Jean-François ANTOINE, Thierry BRIAND, Jean-Paul COURCOUX, Rémy FEMENIA, Michel LUCAS, Alain OLLIVIER-HENRY et les responsables de secteurs.

**Fafa** :

Thierry BRIAND, Pierre-Yves NICOL, Alain OLLIVIER-HENRY, Rémy MOULIN.

**Jeunes :**

Yves BAZY, Rolland BERTHELOT, Jean-Luc COLLOBERT, Alain BERNARD (représentant CDA), Pierrick FAMEL, Stéphane GOURET, Pierre GUENO, Daniel LE FEVRE, Guy MANIVEL, Sylvestre SALVI, Ludovic SPREUX, Marie HERY (CTD DAP).

**Médicale :**

Louis Georges BOULARD, Emeline LUCAS, Jean-Marc LUCAS, Thierry LUCAS, Pascal OLLIVIER.

**Technique :**

Gilles BERTHELOT, Nicolas BUNS, Ronan DELACROIX, José ESCANEZ, Jean-Marie GARANCHER, Samuel GOUAULT, Philip GUINARD, Jonathan LE BRIGAND, Ludovic LE DOLEDEC, Anthony LE GOFF, Cédric LE HELLOCO, Mathilde LE MEUR, David LE NORMAND, Jimmy LESNIEWSKI, Gaël LIMON, Gilles L'HOSTIS, Gilles MORVAN, Sylvestre SALVI, Matthieu PREDERY (CTD-PPF), Charles ESCANEZ (CTD DAP), Marie HERY (CTD DAP).

**Centre de perfectionnement de gardien de but :**

Jérémy BURLET, Johan GEIRNAERT, Anthony JEANNE, Jean-Pierre LE GAL, David LE NORMAND, Franck LACROIX, Yann ROSPAPE, Matthieu PREDERY (CTD PPF).

**Terrains :**

Guy LE MAGADOUX, Maurice JOUBIN, Pierre-Yves NICOL, Yannick PHILIPPE, Yvon TRIFOL.

**Personnel :**

Thierry BRIAND, Rémy MOULIN, Alain OLLIVIER-HENRY.

**Partenariats :**

Rémy FEMENIA, Rémy MOULIN.

Modifications des représentants du District dans les commissions de Ligue.

Commission Régionale des Arbitres : Nicolas ROUAULT remplace Guy GRANVILLE

Commission Régionale du Statut éducateur : Sylvestre SALVI remplace Bernard GOUAZE

Commission Régionale des Terrains : Maurice JOUBIN remplace Yvon TRIFOL.

- Validation des règlements de Coupes et Championnats de District 2022 -2023

**Championnat Seniors masculin**

Article 2 – répartition par niveau

D2 : 5 groupes de 12 équipes et 3 groupes de 14 équipes

D3 : 8 Groupes de 12 équipes.

Article 3 Organisation Match

Alinéa A : Les matches de District doivent se dérouler sur des terrains classés catégorie 6 minimum (dimension minimum 100X60 pour les clubs évoluant en D1, pour les autres divisions il est admis de jouer sur des terrains foot à 11. T7

Article 5 : INTEMPERIES

(...) Le club Recevant doit adresser l'arrêté et la fiche intempérie avant 10H au District.

~~Attention à ne pas se précipiter pour décommander les équipes : Le district se réserve le droit de visiter le terrain.~~

1. Le club visiteur peut proposer l'inversion (sans inversion du match retour) après avoir vérifié que ses installations sont disponibles et utilisables et prendre contact avec le District : - pour le championnat Seniors avant 11 heures le samedi pour donner son d'accord d'inversion de la rencontre. Le match peut être inversé. Le service compétition juge de la nécessité et de la possibilité d'inverser ou de reporter le match.

2. Le club visiteur ne propose pas d'inversion : le match est reporté.

Contrôle des terrains : La commission se réserve le droit de visiter les terrains suite à un arrêté municipal en présence d'un représentant du propriétaire de l'installation et du club recevant. En cas de désaccord, le match n'aura pas lieu et le litige sera étudié par la commission compétente qui pourra donner match perdu par pénalité. (...)

~~La permanence du district arrêtera la journée dès que 80 arrêtés municipaux globaux seront arrivés au district (AG District du 7 juin 2013) Lorsqu'il y aura 20 arrêtés provenant des clubs de D1 « recevant » sur 30, la journée sera intégralement reportée pour toutes les rencontres organisées par le district.~~

Article 6 :

(...) En assemblée de Ligue en décembre car selon le choix fait en Ligue nous pourrions avoir une variation de 9 à 12 descentes de R3 en District pour ~~7~~ **6** montées de District vers la Ligue à l'issue de cette saison (...).

## **Coupe Ange LEMEE**

Article 1 :

1.3) Il est remis à l'issue de la finale à l'équipe gagnante qui en a la garde pendant ~~une année~~. Un mois

1.4) Il doit être retourné au siège du District par les soins du club **tenant vainqueur** avant le ~~15ème jour précédant la date de la finale de la saison suivante~~. Un mois après la date de la finale.

1.5) ~~15 médailles~~ 20 récompenses sont offertes à chacune des équipes finalistes.

1.9) L'attribution des équipements est faite après tirage au sort ~~accord entre les finalistes. A défaut d'accord, un tirage au sort détermine l'équipement porté par chaque équipe.~~

## **Ajouter**

3.2.5) les équipes sont autorisées à inscrire 16 joueurs mais seuls 14 pourront participer.

Article 15 :

15.1) Lors de la finale, la recette nette est partagée comme suit :

~~— 25 % à chacun des clubs finalistes Seniors~~

~~— 25 % au District,~~

~~— 25 % au club organisateur.~~

Calcul recette nette :

- Recette brute
- Moins les frais d'arbitrage
- Moins les frais de déplacement des équipes de jeunes (100 € par équipe)
- Total : recette nette

La recette nette sera partagée comme suit :

- 25% à chacun des deux finalistes de la Coupe Ange Lemée (2 x 25%)
- 25% au club organisateur
- 25% au District

Les souches des billets vendus et les tickets invendus seront remis aux représentants du District avec la feuille de recettes.

### **Coupe Conseil Départemental Masculine**

Article 1 :

1.3) Il est remis à l'issue de la finale à l'équipe gagnante qui en a la garde pendant ~~une année~~. Un mois

1.4) Il doit être retourné au siège du District par les soins du club ~~tenant vainqueur avant le 15<sup>ème</sup> jour précédant la date de la finale de la saison suivante~~. Un mois après la date de la finale.

1.5) ~~15 médailles~~ 20 récompenses sont offertes à chacune des équipes finalistes.

1.9) L'attribution des équipements est faite après tirage au sort ~~accord~~ entre les finalistes. ~~A défaut d'accord, un tirage au sort détermine l'équipement porté par chaque équipe.~~

### **Ajouter**

3.2.5) les équipes sont autorisées à inscrire 16 joueurs mais seuls 14 pourront participer.

Article 13 : pour la finale

13.2) Chaque club a droit à ~~18~~ 20 entrées gratuites (joueurs compris). En cas de match sur terrain neutre, le club organisateur dispose également de ~~18~~ 20 entrées gratuites.

~~13.4) Tarif réduit des U13 à U18 inclus.~~

Article 14 : Article 14 :

14.1) Les prix fixés par les clubs ne doivent pas être inférieurs à ceux pratiqués en championnat.

14.2) Pour la finale, les tarifs sont fixés pour le Comité de Direction du District.

### **Ajouter**

14.2) Politique tarifaire :

- ½ tarif pour les 12-18 ans
- Gratuit pour les femmes
- Gratuit pour les moins de 12 ans
- Gratuit pour les ayants droits du District.

Article 16 :

16.1) Lors de la finale, la recette est partagée comme suit :

~~— 25 % à chacun des clubs finalistes Seniors~~

~~— 25 % au District,~~

~~— 25 % au club organisateur.~~

Calcul recette nette :

- Recette brute
- Moins les frais d'arbitrage
- Moins les frais de déplacement des équipes de jeunes (100 € par équipe)
- Total : recette nette

La recette nette sera partagée comme suit :

- 15% à chaque club finaliste de la Coupe du Conseil départemental féminine et masculine. (4 x 15%)
- 15% au club organisateur

- 25% au District
- Les souches des billets vendus et les tickets invendus seront remis aux représentants du District avec la feuille de recettes.

### **Challenge du District**

1.3) ~~Une dotation sponsorisée ainsi que 18 récompenses~~ 20 récompenses sont offertes à chacune des équipes finalistes.

1.4) ~~Un trophée souvenir est remis à chaque arbitre (3) de la finale.~~

3.1) Epreuve de qualification par poule :

3.1.1) Les clubs engagés sont répartis dans la mesure du possible par poules géographiques de 5 ou 6 équipes et dans des groupes de niveaux identiques :

Les équipes de D1 ne peuvent se rencontrer des équipes de D4 .

~~3.2.3) Les clubs qualifiés sont répartis pour les éliminatoires et huitièmes de finales en 2 poules (ouest et est). A partir des quarts de finale, une poule unique.~~

Ajouter les clubs qualifiés sont répartis 2 poules.

13.3) Chaque club a droit à ~~18~~ **20** entrées gratuites (joueurs compris). En cas de match sur terrain neutre, le club organisateur dispose également de ~~18~~ **20** entrées gratuites.

~~13.5) Tarif réduit des U13 à U18 inclus.~~

Les billets d'entrée sont fournis par le District

Politique tarifaire :

- ½ tarif pour les 12 – 18 ans
- Gratuit pour les femmes
- Gratuit pour les moins de 12 ans
- Gratuit pour les ayants droits du District.

### **Championnat Seniors Féminin**

~~Pour la saison 2021-2022, les compétitions Seniors Féminines se joueront sur 2 phases :~~

- ~~➤ 1ère phase : de septembre à décembre :
 
  - D1 avec 1 poule de 8 équipes (matchs aller).
  - D2 avec 1 ou plusieurs poules géographiques (matchs aller).~~
- ~~• 2ème phase : de janvier à mai :
 
  - D1 avec 1 poule à 10 équipes.
  - D2 avec 1 ou plusieurs poules géographiques (matchs aller ou aller/retour).~~

~~Lors de la 2ème phase les équipes de foot à 7 peuvent intégrer le groupe de foot à 11 en D2 et à l'inverse les équipes ayant des difficultés à évoluer en foot à 11 pourront intégrer le foot à 7.~~

Pour la saison 2022-2023, les compétitions Seniors Féminines se joueront sur une phase pour la D1 et deux phases pour la D2 :

D1

Septembre à mai : D1 avec 1 poule de 10 équipes (matchs aller-retour) = 18 matches

D2

Solution 1 : si 18 équipes ou plus :

septembre à mai : D2 avec 2 poules géographiques (matches aller-retour) = X matches

ou

Solution 2 : si moins de 18 équipes :

- Phase 1 – septembre à février : D2 avec 2 poules géographiques à X équipes (en fonction des inscriptions), sous format matches aller-retour.
- Phase 2 – février à mai : D2 avec 2 poules, en fonction des résultats de la première phase (poule A avec les meilleures équipes de chaque poule de la phase 1, et poule B avec les suivantes), sous format matches aller.
- Article 6 : Montées et descentes.

~~1ère phase :~~

- ~~◦ Montées et descentes se feront suivant le nombre d'équipes engagées en D2 pour ne pas déséquilibrer les divisions.~~

~~2ème phase :~~

- ~~◦ 1 montée en R2F + 1 exceptionnelle.~~
- ~~◦ Montées et descentes se feront suivant le nombre d'équipes engagées en D2 pour ne pas déséquilibrer les divisions.~~

◦ D1 :

- La première équipe du championnat accèdera à la R2. La dernière équipe descendra en D2.

◦ D2 :

Si solution 1 ci-dessus :

- La première équipe de chaque groupe (sous réserve du championnat ligue, et si besoin de 3 montées, l'équipe qui termine deuxième ayant le plus de points accèdera à la D1).

Si solution 2 ci-dessus :

- Les deux premières équipes du groupe D2 A monteront (sous réserve du championnat ligue, et seulement si besoin de 3 montées, l'équipe qui termine troisième montera également).

### **Coupe Conseil départemental Féminine**

1. Il est remis à l'issue de la finale à l'équipe gagnante qui en a la garde pendant ~~une année~~. Un mois
2. Il doit être retourné au siège du District, par les soins du club ~~tenant vainqueur, avant le 15ème jour précédant la date de la finale de la saison suivante~~. Un mois après la date de la finale.
3. ~~17~~ **20** médailles sont offertes à chacune des équipes finalistes.

Un souvenir est également remis à titre définitif au vainqueur. ~~20 récompenses sont offertes à chacune des équipes finalistes.~~

4. Pour disputer la finale, chaque équipe finaliste reçoit un équipement complet. Cet équipement reste la propriété du club.
5. Une des équipes finalistes porte les couleurs du Conseil Départemental et l'autre les couleurs du District après tirage au sort.

Article 15 : Tickets et invitations.

1. Les tickets de la finale sont fournis par le District.
2. Chaque club a droit à ~~18~~ **20** entrées gratuites (joueuses compris). En cas de match sur terrain neutre, le club organisateur dispose également de ~~18~~ **20** entrées gratuites.
3. Les personnes énumérées dans les règlements de la L.B.F. et ayant droit, pour les matches de championnat, à la gratuité d'accès sur les stades ou à demi-tarif, conservent le bénéfice de ces mesures.



#### ~~4. Gratuité accordée aux licenciés U13 à U18 inclus pour les clubs.~~

Article 18 :

Calcul recette nette :

- Recette brute
- Moins les frais d'arbitrage
- Moins les frais de déplacement des équipes de jeunes (100 € par équipe)
- Total : recette nette

La recette nette sera partagée comme suit :

- 15% à chaque club finaliste de la Coupe du Conseil départemental féminine et masculine. (4 x15%)
- 15% au club organisateur
- 25% au District

Les souches des billets vendus et les tickets invendus seront remis aux représentants du District avec la feuille de recettes.

### **Championnat FUTSAL**

Article 7 : ACCESSIONS

AJOUTER

Les équipes classées aux deux dernières places de D1 seront rétrogradées en D2 en fin de saison.

En D2, les équipes classées aux deux premières places seront proposées à l'accession en D1.

Articles 8 : ARBITRES :

Pour le championnat D1, un arbitre sera désigné par le référent futsal de la CDA. Sur chaque rencontre, les frais d'arbitrage seront imputés au club recevant.

Pour le championnat D2, il n'y aura pas d'arbitre désigné, si un club souhaite la présence d'un arbitre, il devra le faire savoir 7 jours avant la rencontre. Les frais seront à la charge du club demandeur.

### **Coupe Départementale FUTSAL**

Article 1 :

~~L'épreuve est dotée d'une récompense offerte par le comité directeur du district de football des Côtes d'Armor.~~

**Ajouter**

1-1) Il est remis à l'issue de la finale à l'équipe gagnante la coupe du vainqueur qui leur est acquise.

Il est remis à l'équipe finaliste la coupe du finaliste qui lui est acquise.

1.2) ~~Une dotation sponsorisée ainsi que 18 récompenses~~ 20 récompenses sont offertes à chacune des équipes finalistes.

1.3) Pour disputer la finale, chaque équipe finaliste reçoit un équipement complet. Cet équipement reste la propriété du club.

Article 4 : Système de l'épreuve

La coupe se dispute par poule pour les 3 premiers tours. Le nombre de poules sera fixé en fonction du nombre d'équipes engagées. A l'issue des 3 premiers tours, les 8 meilleures équipes se verront qualifiées et s'affronteront par match à élimination directe pour les 1/4, 1/2 finale après tirage au sort intégral des rencontres. **La finale se déroulera sur un site retenu par le Comité de Direction après appel à candidature.**

**Article 9 : Durée des rencontres**

La durée des matches des 3 premiers tours sera fonction du nombre d'équipes dans la poule. Si 3 équipes par poule, les rencontres seront de 1x20 minutes sans décompte de temps. En cas de résultat nul une séance de tirs aux buts aura lieu avec l'application de « la mort subite » **Pour la poule finale,**

**1/4 de finale, 1/2 finale il n'y aura pas de prolongations mais séance de tirs aux buts. Pour la finale, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 2 x 5 minutes aura lieu, si égalité à la fin des prolongations il y aura l'épreuve des tirs aux buts.**

**Article 11 : Feuille de match**

**L'utilisation de la FMI pour cette compétition est obligatoire. Il faudra néanmoins prévoir une feuille de match papier en cas de problème.**

### **Championnat Jeunes**

Coupe Jean Tricot U18

Coupe Crédit Agricole U17

Coupe Départementale U16

Challenge Crédit Agricole Yvon Séradin U15

Coupe Intersport U14

- Donne la parole au Président de la commission gestion des compétitions, Maurice JOUBIN, pour la présentation des propositions de groupes D1 & D2.

Le comité valide les propositions de groupes et demande au secrétariat de les publier sur les réseaux sociaux du District.

#### **➤ Intervention du Trésorier : Thierry BRIAND**

- Evoque le bilan financier des finales de Coupes.

- Fait un point sur les finances.

- Fait part des clubs qui n'ont pas régularisé le 2<sup>ème</sup> relevé de facture suite au rappel fait courant juin. Une lettre recommandée sera adressée aux clubs ayant une dette supérieure à 1000€. Sans règlement de leur part, le Comité de Direction ne renouvellera pas leurs engagements dans les compétitions de district.

- Présente les tarifs qui seront appliqués pour la saison prochaine. Le Comité valide les propositions.

#### **❖ Intervention de Alain OLLVIER-HENRY pour le foot diversifié**

Championnat Futsal : Loudéac OSC accède à la R2 pour la saison 2022 2023

Coupe Futsal : Loudéac OSC remporte la finale.

Beach soccer : Plérin FC disputera la finale régionale le 25 juin.

Coppa Coca Cola futsal : le club de Plérin FC seniors féminine et St Barnabé futsal se sont qualifiés pour la finale régionale le 27 aout prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H10.

**Le Président du District**

**Le Secrétaire Général**

**Rémy MOULIN**

**Alain OLLIVIER-HENRY**